

LA GESTION DES RESULTATS DANS LES BANQUES ALGERIENNES

APPROCHE QUALITATIVE

Billel **BENILLES***

Résumé :

L'objectif de cet article est d'étudier le comportement des banques algériennes en matière de gestion des résultats. Notre recherche est axée sur trois points essentiels : les motivations, les techniques ainsi que les contraintes. En suivant une démarche qualitative basée sur des entretiens semi directifs et l'analyse des documents comptables, les résultats révèlent que les banques algériennes gèrent relativement leurs résultats par le biais des provisions pour créances douteuses, comme il s'est avéré également que les dividendes constituent la principale motivation à la gestion des résultats. D'autre part, les systèmes de contrôle actuels ne peuvent pas détecter et faire face efficacement aux pratiques de la gestion des résultats au sein des banques algériennes.

Mots clés : Gestion des résultats, Approche qualitative, Entretiens semi directif, Secteur bancaire.

Code JEL : G21.

Introduction

L'étude de la gestion des résultats s'inscrit dans le cadre des recherches en théorie positive de la comptabilité. Cette théorie porte sur l'analyse des choix comptable observés au sein des entreprises. Ces dernières années, le sujet de la gestion des résultats est devenu plus important et d'actualité notamment suite aux scandales comptable et financiers aux Etats-Unis (Enron, Tyco, WorldCom) et en Europe (Parmalat en Italie, Ahold aux Pays-Bas) qui ont semé le doute sur la qualité de l'information comptable et financière. La littérature

* Doctorant à l'école supérieure de commerce –ESC- Alger.

financière et comptable sur la gestion des résultats ne peut pas parvenir à un consensus sur la définition de la gestion des résultats. Plusieurs définitions ont été proposées. La définition la plus citée est celle de Schipper (1989) qui considère la gestion des résultats comme « une intervention délibérée dans le processus de présentation de l'information financière dans le but de s'approprier des gains personnels ». Par ailleurs, (Healy et Wahlen, 1999) considèrent que : « la gestion des résultats survient lorsque les managers utilisent leur jugement, lors du reporting financier et dans la structuration des transactions, pour altérer les rapports financiers dans un but qui peut être, soit, d'induire en erreur les différentes parties prenantes à propos de la performance économique sous-jacente de l'entreprise, soit, d'influencer les résultats contractuels qui dépendent des chiffres comptables rapportés ».

Le phénomène de la gestion des résultats a fait l'objet de plusieurs recherches théoriques et empiriques dans des différents contextes. Ces recherches se sont plutôt focalisées à l'identification des motivations, des techniques et des contraintes de la gestion des résultats (voir Stolowy and Breton, 2003).

Les recherche sur la gestion des résultats ont été consacrée beaucoup plus à l'étude de cette pratique dans le secteur non règlementé notamment les entreprises industrielles. Les recherches relatives à l'étude de ce phénomène dans le secteur règlementé telles que des banques sont moins nombreuses. Les banques et les autres institutions financières sont souvent exclues de la recherche relative à la gestion des résultats au motif que leurs caractéristiques diffèrent fondamentalement des autres entreprises notamment leurs systèmes de reporting financier. La gestion des résultats dans le secteur bancaire a une certaine spécificité et repose sur deux dimensions: Mesures incitatives liées à des contraintes réglementaires et méthodes spécifiques de calcul des proxys de la gestion des résultats. La majorité des études sur la gestion des résultats en générale et le lissage des résultats¹ en particulier dans les banques ont intéressés à identifier

¹ Les pratiques de lissage des résultats sont décrites comme « une forme de la gestion des résultats qui utilise des techniques comptables pour réduire les fluctuations du résultat net au cours du temps » (Richard et al., 2003).

ces pratiques tout en insistant sur la relation entre la politique de provisionnement et le résultat net.

Dans le contexte algérien, à notre connaissance, sont très rare les recherches qui ont étudié ce phénomène. Ce qui nous a poussé à étudier le comportement des banques algériennes en matière de divulgation de l'information comptable et financière notamment avec l'entrée en vigueur du nouveau système comptable et financier, le 1er janvier 2010, et qui est applicable à l'ensemble des secteurs, y compris le secteur bancaire.

L'objectif de cet article est d'étudier la pratique de la gestion des résultats dans les banques algériennes. Dans cette perspective, la question de la recherche est formulée de la manière suivante : *Les banques algériennes, avaient elles la tendance de présenter des résultats gérés ? Si oui, quels sont les déterminants (motivations, techniques et contraintes) de la gestion des résultats dans les banques algériennes ?*

Pour mener notre étude empirique, nous avons adopté une méthodologie basée sur une approche qualitative, ayant un objectif exploratoire. L'étude qualitative menée consiste à réaliser des entretiens semi-directifs auprès de divers acteurs concernés par la gestion des résultats dans le secteur bancaire algérien. Le choix de réaliser des entretiens exploratoires repose sur le désir d'appréhender la perception des différents acteurs sur le phénomène étudié et de diversifier les points de vue et avoir une vision variée sur les déterminants de la gestion des résultats. Les entretiens sont réalisés à l'aide de guide d'entretien préalablement définis. Les informations recueillies sont traitées par la méthode de l'analyse de contenu thématique et la confrontation des déclarations des interviewés ainsi que l'analyse de quelques rapports et documents comptables et financiers de la banque tout en faisant des comparaisons entre eux.

Le reste du papier est organisé de la manière suivante. La section 2 présente les caractéristiques du secteur bancaire algérien. La section 3 passe en revue la littérature sur la gestion des résultats dans les banques. La section 4 présente la méthodologie déployée et décrit l'échantillon. Les résultats obtenus sont présentés et discutés en section 4 et sont suivis par une conclusion.

2. Les caractéristiques du secteur bancaire algérien

Le système bancaire algérien connaît ces dernières années, des mutations qui constituent un tournant important dans l'évolution de l'activité bancaire du pays. Dans ce qui suit, nous allons présenter quelques indicateurs économiques et financiers caractérisant le secteur bancaire algérien ainsi que le cadre comptable régissant l'activité bancaire en Algérie.

2.1. Indicateurs économique et financière du secteur bancaire algérien

A la faveur des politiques d'assainissement et de restructuration des banques publiques, le secteur bancaire comprend six (06) banques publiques et quatorze (14) banques privées à capitaux étrangers, dont une à capitaux mixtes. Les banques publiques représentent à elles seules 86 % du total des actifs du secteur bancaire, 78 % du réseau bancaire national et réalisent 70,5% du produit net bancaire total. Le développement du secteur privé reste soutenu. Il représente 14 % du total des actifs du secteur bancaire. De fait, le marché est caractérisé par une faible concurrence entre les deux catégories de banques (public/privé).

Au gré des indicateurs économiques publiés par la Banque d'Algérie, le secteur bancaire algérien est caractérisé par un faible niveau de bancarisation et un niveau élevé de liquidité bancaire. Le secteur reste prédominant dans le système financier et demeure encore dans une grande proportion dédié au financement public. Le taux de pénétration dans le PIB est estimé à 2,13% en 2009. A fin 2013, le ratio dépôts hors hydrocarbures/PIB hors hydrocarbures s'établit à 62,7% (62,4% en 2009).

En termes de solidité financière, le secteur bancaire algérien est qualifié de solide. Les banques publiques et les banques privées ont des niveaux de fonds propres très au-delà du minimum réglementaire, selon le dernier rapport économique de la Banque d'Algérie, «A fin 2013, les ratios de solvabilité des banques sont élevés, le premier (par rapport au fonds propres de base) est à plus de 15 % et le second (par rapport aux fonds propres réglementaire), à plus de 21 %, soit des taux largement supérieurs aux normes recommandées par Bâle III.

La rentabilité des banques, publiques et privées, est confortable : la rentabilité des fonds propres (return on equity) étant en 2013 de 19,0 % et le rendement des actifs (return on assets) de 1,7 %. La marge d'intérêt est en hausse (68,2 % en 2013 contre 64,2 % en 2012) et les taux des charges hors intérêt se sont améliorés passant de 35,6 % en 2012 à 33,5 % en 2013.

En matière de gestion des risques de crédit, le niveau de créances non performantes par rapport au total des créances (crédits distribués et autres créances entrant dans le calcul de ce ratio) baisse progressivement passant de 14,4 % en 2011 à 11,7 % en 2012 puis à 10,5 % en 2013. Il s'agit de créances non performantes relativement anciennes des banques publiques fortement provisionnées ; les taux de créances non performantes des banques privées étant relativement faible (4,8 % à fin 2013 contre 5,2 % à fin 2012).

De ce fait, la hausse des créances non performantes dans les banques publiques, apparue entre 2003 et 2007, est inhérente à la forte concentration des crédits aux entreprises privées, plus particulièrement aux groupes privés de fait. Une grande partie de ces créances est provisionnée à 100 %, mais la réglementation en la matière ne permet pas à ces banques de les sortir du bilan, sauf à arrêter de les réclamer aux bénéficiaires de prêts. Le taux de créances non performantes, nettes des provisions des banques publiques est faible (3,7 %).

Bien que le taux de créances non performantes reste encore élevé comparativement aux standards internationaux en la matière, le taux de créances non performantes nettes des provisionnements constitués, n'est plus que de 3,4 % pour l'ensemble du système bancaire.

2.2. Le cadre comptable régissant les banques algériennes

La profession bancaire doit respecter des normes comptables spécifiques. L'article 62, point j, de l'ordonnance N°03-11 du 26 aout 2003 relative à la monnaie et au crédit donne pouvoir au Conseil de la monnaie et du crédit de définir les normes et règles comptables requises « en tenant compte de l'évolution au plan international dans ce domaine, ainsi que les modalités et délais de communication des comptes et des états comptables statistiques et situations à tous ayants droit et notamment à la Banque d'Algérie ».

Ce dispositif a été modifié par la loi relative au nouveau système comptable et financier, entré en vigueur au 1er janvier 2010, applicable à l'ensemble des secteurs, y compris le secteur bancaire. Dans ce cadre, le Conseil de la monnaie et du crédit a émis, durant l'année 2009, trois nouveaux règlements comptables abrogeant ceux en vigueur jusque-là.

Le nouveau plan comptable sectoriel applicable aux banques ne change que marginalement par rapport à sa version antérieure (règlement n° 09-04 du 23 juillet 2009 portant plan de comptes bancaires et règles comptables applicables aux banques et aux établissements financiers). L'article 3 dudit règlement précise que les banques devront enregistrer leurs opérations en application de la loi n° 07-11 du 25 novembre 2007 relative au système comptable et financier (SCF) et les textes réglementaires pris pour son application (notamment le décret n° 08-156 du 26 mai 2008).

Le SCF s'applique aux banques aussi bien pour les thématiques générales (immobilisations, provisions de retraites...) que pour les thématiques spécifiquement bancaires (crédit-bail, justes valeurs des actifs financiers, immeubles de placement). Le texte fixe les nouveaux modèles d'états financiers, très proches des modèles de référence IFRS, ainsi que des modèles proposés par le SCF et ont été adaptés au contexte et besoins spécifiques des banques.

Dans ce même contexte, chaque banque, de même que toute succursale de banque étrangère, doit désigner au moins deux (2) commissaires aux comptes qui sont tenus, outre les obligations légales, de signaler immédiatement au Gouverneur toute infraction commise par l'entreprise et de présenter quelques rapports spéciaux à l'assemblée générale de la banque et au gouverneur de la banque d'Algérie. Les commissaires aux comptes des banques sont soumis au contrôle de la commission bancaire qui peut leur appliquer des sanctions. Au delà de l'audit légal (commissariat aux comptes) qui est exercé uniquement par les nationaux, les banques peuvent faire appel à d'autres cabinets d'audit externe (audit contractuel) pour des missions bien précises.

Outre les normes prévues par le système comptable financier, les banques sont tenues en plus de respecter les directives de la Banque d'Algérie. Ainsi, par exemple pour la constitution des provisions, les

banques devraient normalement respecter le règlement n° 91-09 du 14 août 1991 fixant les règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers et l'instruction n° 74/94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles². En termes de contrôle interne, les obligations dues sont imposées par le règlement 11-08 du 28 novembre 2011 portant sur le contrôle interne des banques et établissements financiers.

3. La gestion des résultats dans les banques : Revue de littérature

L'analyse des stratégies de la gestion des résultats nécessite de tester les relations qui peuvent exister entre les déterminants de la préférence pour une configuration du résultat. Nous allons d'abord étudier les incitations à la gestion du résultat, puis les techniques de la gestion des résultats avant d'aborder les principales contraintes à la discrétion managériale.

3.1. Les motivations de la gestion des résultats

L'étude des facteurs qui poussent les dirigeants à gérer les résultats a fait l'objet de nombreux travaux théoriques et empiriques. Les motivations observées dans les secteurs non réglementés peuvent apparaître dans le secteur bancaire. En termes académiques, un des principaux courants théoriques visant à expliquer la gestion des résultats est la théorie politico-contractuelle, qui s'insèrent dans la théorie positive de la comptabilité développée par Watts et Zimmerman (1978, 1986). Cette théorie propose trois groupes d'objectifs pour la gestion des résultats :

- *La minimisation des coûts politiques* : Selon cette hypothèse, les entreprises exposées à des pressions politiques sont incitées à modérer leurs résultats afin de limiter les coûts politiques (Watts et Zimmermann, 1978). Deux variables ont été principalement utilisées pour mesurer l'intensité des coûts politiques : la taille et le risque. Les

² Ce règlement et cette instruction ont été abrogés par le règlement N° 14-03 du 16 février 2014 relatif aux classements et provisionnement des créances et des engagements par signature des banques et établissements financiers. Dans la présente étude, les réponses des interviewés quant à la politique de provisionnement des banques algériennes étaient par rapport à l'ancien règlement puisque ce nouveau règlement est publié dans journal officiel le 25 septembre 2014 et ses dispositions sont applicables à compter du 1er octobre 2014.

travaux empiriques ont testé cette hypothèse dans différents contextes tels que les enquêtes des organismes de réglementation de la concurrence (Jones, 1991), les crises environnementales (Labelle et Thibault,1998) ou les période de hausse des prix (Navissi ,1999). En outre, d'autres études indiquent que les dirigeants peuvent lisser les résultats pour réduire les paiements d'impôts (Hepworth (1953), Baralexis (2004), Gonchanalyze and Zimmermann (2006)).

- *La minimisation des coûts de financement* : Watts et Zimmermann (1978) concluent que toutes choses égales par ailleurs, les firmes les plus endettées cherchent à incorporer dans leur situation actuelle des résultats futurs par le biais de techniques comptables appropriées pour minimiser les coûts de financement et réduire la probabilité de violation des engagements convenus au sein des contrats d'endettement (Watts et Zimmerman, 1986,1990).

- *La maximisation de la richesse des dirigeants* : D'après cette hypothèse, les gestionnaires sont motivés à utiliser la gestion des résultats afin d'améliorer ou d'augmenter leur propre régime de rémunération ou de bonus qui est souvent associée à la performance d'une entreprise. Les gestionnaires peuvent également tenter de manipuler les revenus déclarés par souci de sécurité d'emploi (De Angelo, 1988) , d'obtention d'une promotion (Duncan, 2001) et d'avoir une bonne réputation notamment si celle-ci est liée au dépassement ou à atteint de certains seuils de publication (Hayn, 1995) .

Les recherches actuelles sur la gestion des résultats a toutefois détourné son attention loin de la théorie positive et revenir aux motivations liées au marché des capitaux comme des facteurs pouvant expliquer le comportement opportuniste de gestionnaires (Xiong, 2006). La gestion des résultats peut être utilisée par les managers des banques pour maintenir l'apparence d'une situation financière solide (hypothèse de signal). En effet, La publication des résultats ainsi que leur évolution restent l'un des éléments clés qui démontrent la performance et la stabilité financière de la banque, ce qui explique finalement que les dirigeants des banques peuvent être enclins à gérer les résultats.

Par ailleurs, les attentes des différentes parties prenantes du marché (les analystes financiers, les investisseurs, les autres institutions ...)

sont formulées à partir d'un ensemble de ratios tels que Price Earning Ratio (P/E), le rendement des capitaux propres (ROE), le rendement des actifs (ROA) ainsi que l'évolution des résultats. Ces attentes sont publiques et connues d'avance par les managers. L'expérience a montré que les entreprises qui répondent favorablement à ces attentes voient leur capitalisation boursière bonifiée; alors que la valeur des actions de celles qui échouent chutent. La nécessité de respecter des niveaux raisonnables de ces ratios pourrait amener les banques à gérer leurs résultats.

En outre, Bhat (1996) suggère que les managers des banques exercent le lissage des résultats pour améliorer la perception de risque de la banque par ses investisseurs. Des contextes tels que l'introduction en bourse (Périer, 1998) ou la prise de contrôle d'une filiale (Thauvron, 2000) sont également propice à la gestion des résultats. Par ailleurs, Le lissage des résultats permettra aux managers d'offrir un flux de dividendes constants et de fournir aux managers de faible qualité une chance de présenter aux investisseurs une bonne image sur la gestion.

En dehors des incitations citées ci dessus, le manager d'une banque est confronté à des règles prudentielles imposées par les autorités monétaires nationales (banques centrales) et internationales (accords de Bâle). En effet, les régulateurs surveillent la performance des banques d'une façon régulière pour assurer la robustesse et la solidité financière du système bancaire. De ce fait, les mesures incitatives à la gestion des résultats dans le secteur bancaire sont liées à des contraintes réglementaires. A titre d'exemple, certaines réglementations bancaires exigent aux banques de maintenir un niveau minimum de fonds propres qui est représenté sous la forme de données comptables. Ces règlements peuvent pousser les gestionnaires à manipuler ces chiffres pour répondre à ces exigences (Healy et Wahlen, 1999) et afin d'éviter les actions qui pourraient être prises par un tel organisme (Jackson et Pitman, 2001). Cette hypothèse de gestion du capital a été testée par plusieurs études empiriques (par exemple Moyer (1990), Scholes et al. (1990), Beatty et al. (1995) et Kim et Kross (1998) dans le contexte américain et par Shrieves et Dahl (2003) dans le contexte japonais).

3.2. Les techniques de la gestion des résultats

La littérature théorique et empirique distingue entre deux formes de la gestion des résultats: la gestion comptable des résultats et la gestion réelle ou économique des résultats. Dans le premier cas, les dirigeants peuvent tenter jouer sur les options comptables et agissent sur les ajustements comptables (accruals), qui n'a généralement pas de conséquences directes sur les cash flows de la firme. Dans le deuxième cas, elle s'opère en fonction d'une décision prise par le dirigeant ayant un impact direct sur les flux de trésorerie.

Chacune des formes précédentes a ses propres techniques qui peuvent être utilisées par les managers pour gérer leurs résultats. En ce qui concerne la première forme, la majorité des recherches sur la gestion des résultats dans le secteur bancaire sont unanimes sur l'utilisation des provisions pour créances douteuses en tant qu'outil permettant aux managers des banques de gérer leurs résultats. Les dirigeants des banques possèdent des informations privées sur le risque de non paiement inhérent aux provisions pour créances douteuses, et par conséquent leur jugement pour en estimer le montant de chaque période reste essentielle. Les dirigeants des banques peuvent exercer un pouvoir discrétionnaire sur le montant ou le calendrier (timing) des provisions pour certaines pertes sur prêts.

L'utilisation des provisions pour créances douteuses pour le lissage des résultats par les banques a été explorée et testée dans plusieurs contextes. Au début, la plupart des études empiriques ont principalement porté sur des échantillons de banques américaines (par exemple : Scheiner (1981) ; Greenawalt and Sinkey (1988) ; Ma (1988) ; McNichols and Wilson (1988) ; Wahlen (1994), Collins et al (1995) ; Bhat (1996)). Plus récemment, la gestion des résultats comptables était testée dans d'autres contextes différents de celui américain (par exemple : Naciri, (2002) pour les banques canadiennes ; Shrieves et Dahl, (2003) et Agarwal et al., (2003) pour les banques japonaises ; Anandarajan *et al.* (2003) et Pérez *et al.* (2006) pour les banques espagnoles ; Abubakar et al., (2014) et Dabor et al. (2013) pour les banques nigériennes ; Gavin et al. (2014) pour les banques russes, Stefano et al. (2014) pour les banques italiennes et Omri et al., (2007) et Boulila Taktak, (2008) pour les banques tunisiennes. Toutes ces études ont abouti à une relation positive entre la gestion des

résultats et les provisions pour créances douteuses. Cependant, certaines d'autres n'arrivent pas à trouver des preuves de lissage des résultats à travers les provisions pour créances douteuses (par exemple : Wetmore et Brick, 1994; Beatty et al, 1995 ; Ahmed et al., 1999). Wall et Koch (2000) indiquent que ces différences dans les résultats entre les études sont dues principalement à la diversité des échantillons choisis ainsi qu'aux périodes d'étude.

Les provisions pour créances douteuses ont été utilisées également comme un outil de gestion du capital. Cependant, après le changement dans la réglementation d'adéquation du capital en 1990, le montant total des provisions pour créances douteuses d'une banque n'est inclus dans le numérateur du ratio utilisé par les régulateurs pour calculer l'adéquation du capital d'une banque que pour un maximum de 1,25%. Dès lors, les managers de banque sont plus incités à engager dans la gestion des résultats que d'engager dans la gestion du capital pour respecter les exigences réglementaires (Kim et Kross, 1998 ; Ahmed et al., 1999).

Par ailleurs, dans le cadre de la deuxième forme de la gestion des résultats, des recherches antérieures ont montré que les banques gèrent leurs résultats grâce à la réalisation des gains et pertes sur les titres (Beatty et al., 1995, 2002). Contrairement aux provisions pour pertes sur prêts, les gains et les pertes des titres sont relativement peu réglementé et les mesures de gestion discrétionnaire sont difficiles à contrôler. Si les gestionnaires choisissent de vendre un titre de placement pour augmenter ou diminuer le bénéfice, il est peu probable que les auditeurs, les régulateurs ou les actionnaires seront ensuite contester la décision. Ainsi, les gains et les pertes de titres représentent une deuxième façon dont la direction peut gérer le résultat. D'autre part, la titrisation peut constituer également une autre technique de gestion réelle des résultats. La gestion des résultats à travers la titrisation a été mise en exergue, au début, par les médias et les enquêtes faites sur les scandales financiers de l'économie américaine (Batson, 2003). La discrétion comptable consiste dans l'estimation de la valeur des intérêts retenus. Depuis, certaines études empiriques se sont de plus en plus intéressées à cette pratique. Karaoglu (2004) met en évidence, à partir d'un échantillon de banques observées durant la période allant de 1997 à 2000, la gestion des résultats à travers le montage juridico-financier de titrisation.

3.3. Les contraintes de la gestion des résultats

Selon Jeanjean Thomas (2001), on peut distinguer trois séries de contraintes à la gestion du résultat : une contrainte technique, une limite liée au contrôle des comptes et une dernière relative au système de gouvernance.

La contrainte technique exprime le fait que l'aménagement des accruals dans le temps obéit à une contrainte de possibilité. Comme le fait remarquer Healy (1985, p. 89) « Les accruals modifient la temporalité des résultats annoncés ». Autrement dit, la modulation des accruals permet de modifier le résultat d'une année donnée, mais, sur une période donnée la somme algébrique des résultats est constante.

Par ailleurs, les banques peuvent être contrôlées également par d'autres organismes. En effet, les banques sont soumises au contrôle de la banque centrale et de l'administration fiscale. Cette dernière exerce un contrôle sur les contribuables (personnes physique et morale y compris les banques) à travers les différents mécanismes de contrôle fiscal : contrôle formel, contrôle sur pièces, contrôle ponctuelle, flagrance fiscale et vérification de la comptabilité

Dans le même contexte et selon une optique théorique, Jensen et Meckling (1976) ainsi que Watts et Zimmerman (1983), ont mis en exergue la valeur ajoutée d'un auditeur indépendant pour le bon déroulement des contrats conclus par l'entreprise avec ses différents partenaires. Ces contrats sont généralement libellés en termes de chiffres comptables et sont, par conséquent, sujets à plusieurs manipulations par les préparateurs des états financiers. Dans ce cadre, le rôle d'un fournisseur de confiance a été assigné à l'auditeur externe en raison de sa technicité comptable.

Sur le plan empirique, les résultats des études testant l'efficacité des auditeurs dans la réduction des pratiques comptables discrétionnaires sont mitigés et peu concluants. Globalement, l'hypothèse du lien négatif entre la gestion des données comptables et la renommée de l'auditeur a été validée par plusieurs recherches (par exemple DeAngelo (1981); DeFond & Subramanyam (1998)).

En revanche, les études menées dans d'autres contextes, par exemple (Piot, 2001) en France et (Vander Bauwhede et al., 2003) en Belgique, n'ont pas validé la promotion de la qualité des données

comptables en fonction de la réputation de l'auditeur. Il paraît que les différences institutionnelles et juridiques entre les deux milieux anglo-saxon et euro-continentale sont de nature à influencer sensiblement l'efficacité du processus d'audit et expliquer, par conséquent, la divergence des résultats obtenus au niveau académique.

D'autre part, étant donné la marge de manœuvre dont disposent les dirigeants dans la gestion des résultats afin de masquer la mauvaise performance de l'entreprise (suite à des décisions de non-maximisation de valeur), les actionnaires disposent d'une variété de mécanismes pour protéger leurs intérêts (Jensen et Meckling, 1976). La littérature sur la gestion des résultats a essayé de montrer que la faiblesse des mécanismes de gouvernance est associée à une plus grande gestion des résultats (Beasley, 1996; Klein, 2002). Ces mécanismes comprennent la présence d'administrateurs externes indépendants au sein du conseil d'administration, la présence d'un comité d'audit, la séparation entre les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général et la présence des investisseurs importants qui jouent un rôle actif dans le contrôle des dirigeants. Ainsi, plusieurs mécanismes de gouvernance sont susceptibles de limiter la gestion des résultats pratiquée par les dirigeants. Plusieurs études empiriques ont examiné la relation entre la gouvernance et la gestion des résultats (par exemple : Bedard *et al.*, 2004).

4. Méthodologie de recherche

Dans le cadre de cette étude qualitative nous avons mené des entretiens auprès de différents acteurs susceptibles de nous renseigner sur l'objet de recherche. Les entretiens étant particulièrement pertinents pour analyser le sens que les acteurs donnent aux pratiques dont ils ont pu être les témoins actifs. Ils constituent des sources importantes et privilégiées de recueil d'informations. L'objectif de cette étape exploratoire réalisée à l'aide d'entretiens individuels semi-directifs est donc de collecter un maximum d'informations riches et diversifiées. Parmi les études ayant opté pour cette démarche : celle de Merchant et Kenneth (1990), celle de Lambert et Sponem (2005) et celle de Graham, Harvey et Rajgopal (2005).

L'échantillon de l'étude étant réduit, il ne s'agit pas de procéder à une généralisation des résultats mais d'apporter une meilleure

compréhension du phénomène étudié. Durant la période mai 2013-avril 2014, nous avons réalisé 40 entretiens semi directifs auprès de différents acteurs. Les entretiens sont individuels et réalisés dans la majorité des cas dans le capital et en face à face dans les lieux de travail. Le tableau ci-après illustre les différentes caractéristiques des personnes interrogées composant l'échantillon.

Tableau N°1 : Les caractéristiques des interviewés

A- La répartition des interviewés par fonction	Nombre
Responsables des banques	15
Directeur général adjoint banque privée	1
Directeur finance et comptabilité banque privée	5
Sous directeur de la comptabilité banque publique	2
Sous directeur central des engagements	1
Responsable de la comptabilité banques privées	4
Responsable reporting financier banque privée	2
Responsables administration fiscale	4
sous directeur responsable de la gestion de dossiers fiscaux des banques	1
Chef de service responsable de la gestion de dossiers fiscaux des banques	1
inspecteur divisionnaire gestionnaire de dossiers fiscaux des banques	2
Auditeurs	14
Expert et commissaire aux comptes travaillant sur les banques	5
Expert et commissaire aux comptes non spécialiste en banques	4

Auditeur spécialiste en banques appartenant au big four	3
Auditeur spécialiste en banques non appartenant au big four	2
Régulateurs	5
Responsable sur le secteur bancaire au ministère des finances	3
Inspecteur banque centrale	2
utilisateurs	2
Chercheur et Professeur travaillant sur les banques	2
Total	40

B- La formation des personnes interviewées	Nombre
Responsables des banques	15
MBA Finance et comptabilité	2
PGS banques	4
PGS Commerce internationale	1
Magistère banque monnaie finance	1
Licence comptabilité	7
Responsables dans l'administration fiscale	4

Licence droit	1
PGS assurance	2
DESS Finance de marché	1
<hr/>	
Auditeurs	14
<hr/>	
Licence finance	2
Diplômé de l'école supérieur des banques	3
Expertise comptable	4
Commissariat aux comptes	5
<hr/>	
Régulateurs	5
<hr/>	
PGS banque	4
<hr/>	
Licence banque monnaie finance	1
<hr/>	
utilisateurs	2
<hr/>	
Docteur en finance	1
Doctorant en économétrie travaillant sur les banques	1
<hr/>	
Total	40

C- Expérience des personnes interviewées (ans)	Nombre
Responsables des banques	15
10 ans	3

les cahiers du cread N° 113/114

10- 15 ans	5
> 20 ans	7
Responsables dans l'administration fiscale	4
6 ans	1
16 ans	1
25 ans	2
Auditeurs	15
5-15 ans	8
> 20 ans	6
Responsable dans le secteur bancaire	5
5 ans	2
> 9 ans	3
utilisateurs	2
10 ans	1
20 ans	1
Total	40

Source : élaborer par l'auteur

Les personnes interrogées ont été sélectionnées sur la base de leurs connaissances et expériences qu'ils possèdent. Il a été important d'interviewer des experts impliqués dans l'activité bancaire et donc susceptibles de fournir un maximum d'informations exploitables.

Les entretiens semi directifs sont effectués à l'aide d'un guide d'entretien réalisé au préalable sur le thème concerné, le guide réalisé permet d'aborder des thèmes préalablement définis avec des questions de présentation et d'introduction, des questions principales concernant le thème abordé, des questions d'investigation permettant d'éclaircir des notions imprécises et des questions d'implication visant à préciser une idée. Les guides d'entretien ont principalement été construits en s'appuyant sur les lectures afférentes au sujet traité. Ils comportent donc plusieurs parties avec une section introductive visant à présenter la recherche.

Les questions de l'entretien peuvent être divisées en quatre catégories principales : la perception de la gestion des résultats, les motivations, les techniques et enfin les contraintes de la gestion des résultats. Pour traiter ces questions, les personnes interrogées ont été invités à un total de 11 questions. La liste de principales questions d'entretiens est présentée dans le tableau ci après :

Tableau N°2 : La liste de principales questions de l'entretien

Première partie : la perception de la gestion des résultats dans les banques algérienne

Qu'entendez-vous par le terme : gestion des résultats?

Pensez vous que le phénomène de la gestion des résultats existe dans les banques algériennes? et si oui, dans quelle mesure?

Est-ce que les banques publiques gèrent leurs résultats plus que les banques privées ou bien le contraire ?

Pensez vous que le passage du PCN au SCF a ou aura un effet sur la gestion de résultats ?

Selon vous, le degré de flexibilité du système comptable et financier donne-t-il aux banques plus de liberté à façonner leur résultat, Pouvez-vous nous donner des exemples ?

Deuxième partie :Les motivations à la gestion des résultats

Quels sont les motivations possibles qui incitent à la gestion des résultats dans les banques algériennes ?

Troisième partie : les techniques et les formes utilisées

Quelles sont les techniques utilisées ainsi que les choix comptables adoptés par les dirigeants des banques algériennes pour atteindre le résultat attendu ?

Comment les dirigeants interviennent-ils pour dicter leur désir de gérer le résultat ?

A votre avis, quelles sont les formes de la gestion des résultats utilisées par les banques algériennes pour gérer leurs résultats ?

Quatrième partie : les contraintes à la gestion des résultats

Pourriez-vous commenter sur la capacité de la fonction d'audit interne, externe ainsi que les autres mécanismes de contrôle pour détecter et / ou dissuader la gestion des résultats?

Quelle est votre évaluation de l'efficacité de ces mécanismes de contrôle pour atténuer de la gestion des résultats dans les banques algérienne ?

Source : élaboré par l'auteur

La majorité des interviewés ont refusé l'enregistrement, seulement quelques entretiens ont été enregistrés avec la pré-autorisation des personnes interrogées, Les enregistrements d'entretiens ont ensuite été transcrits. Les autres entretiens ont été accompagnée uniquement par une prise de notes.

Pour traiter les données recueillies au cours des entretiens exploratoires, nous avons choisi de procéder par une analyse de contenu dont l'objectif est de faire émerger des questionnements nouveaux permettant de compléter les lectures théoriques. La technique utilisée pour analyser le contenu des entretiens est l'analyse thématique. Cette technique a pour but de découper et de classer les discours recueillis selon des unités de sens ou de thèmes à savoir : les perceptions des personnes interrogées sur la gestion des résultats ; les motivations, les techniques et les contraintes de la gestion des résultats.

Cette démarche qualitative est complétée par une analyse des documents établies et/ou publiés par les banques algérienne, le tableau suivant montre la nature de ces documents :

Tableau N°3 : La nature des documents analysés

Nature des documents	Nombre
Etats financiers	28
Rapport annuel	19
Rapport de gestion	14
Rapport commissaires aux comptes	58
Rapport d'audit interne	3
Rapport d'audit externe	2
Bilan fiscal	100
Total	224

Source : élaboré par l'auteur

L'analyse de ces documents permet au chercheur de réunir et d'analyser les informations internes et externes aux banques et faire des comparaisons. Cette dernière étape a pour objet de valider les

réponses des interviewés. Pour ce faire, trois comparaisons ont été réalisées, la première entre les réponses des interviewés elles mêmes, par exemple entre les réponses des banquiers et des commissaires aux comptes ou entre les banquiers et les régulateurs ou les fiscalistes. La deuxième entre les différents documents publiés par les banques, par exemple entre rapports du commissaire aux comptes et rapports de gestion ou entre bilan fiscaux et états financiers, et la troisième entre les différents documents et les réponses des interviewés. Ces comparaisons nous permettront de nous assurer de la sincérité des informations recueillies.

5. Les résultats

L'analyse des réponses des interviewés se fait à travers quatre principaux points à savoir la perception de la gestion des résultats dans les banques algériennes, les motivations, les techniques et moyens utilisés et enfin les contraintes à la gestion des résultats.

5.1. La perception de la gestion des résultats dans les banques algériennes

La gestion des résultats, en tant que terme, est largement inconnu chez les personnes interrogées, Les résultats des entretiens montrent que 95 % (38) des personnes interrogées n'avait pas entendu parler du terme «gestion des résultats». Chaque fois qu'on entame la discussion avec les personnes interrogées sur le phénomène de la gestion des résultats, la plupart des réponses ont tourné autour de la façon de créer et d'investir les bénéfices réalisés. En d'autres termes, ils pensaient qu'il se réfère à l'allocation et à l'investissement des résultats qui ont été réalisés. Seulement deux parmi 40 personnes interrogées connaissent le terme de la gestion des résultats et ils le définissent comme un comportement manipulateur permettant aux managers de piloter le chiffre de résultat.

A notre avis, il semble que le problème dans l'incompréhension est le mot «gestion» puisque la plupart des personnes interrogées considèrent que ce mot n'a qu'une seule signification. Les résultats des entretiens montrent également que le terme «gestion des résultats» lui-même pourrait être la raison pour laquelle il ne soit connu et compris dans son sens conventionnel. Un interviewé considère que l'origine de cette ambiguïté est peut être la traduction. Un autre interviewé estime

qu'il est préférable d'utiliser le terme « manipulation des résultats » au lieu de « gestion des résultats ». Le phénomène étudié est connu chez certains interviewés sous d'autres appellations tel que « le pilotage des résultats » et « maquillage des comptes ».

Pour faciliter, aux interviewés, l'identification du sens de la gestion des résultats, nous avons recouru généralement à la définition de Schipper (1989) ou de Healy et Whalan (1999) citées au niveau de l'introduction du présent article.

Par ailleurs, la majorité des interviewés (39 interviewés) confirme l'existence de la gestion des résultats dans les banques algérienne. Néanmoins, les réponses sont relativement mitigées au moins sur trois points essentiels : Le premier point est relatif au degré d'utilisation de la gestion des résultats dans les banques, pour certains interviewés le phénomène existe à une échelle très réduite (32 interviewés). Certains interviewés considèrent que la gestion des résultats est une affaire de timing uniquement. Sur le long terme, l'entreprise qui gère ses résultats ne va rien bénéficier. Par contre, d'autres interviewés considèrent que la pratique en question est largement utilisée par les managers des banques algériennes (6 interviewés) . Un autre interviewé estime que les systèmes d'information mis en place par certaines banques sont non performants, ce qui permet aux banques de jouer sur ces systèmes, parfois sur les délais ou sur les montants d'une opération. Trois interviewés indiquent que la comptabilité n'est pas une science exacte et les textes règlementaires sont parfois ambigus et non claires, ce qui laisse place aux interprétations des utilisateurs (les banquiers), chacun à sa manière et éventuellement en sa faveur. Par ailleurs, selon deux interviewés, la gestion des résultats peut être découverte à travers une petite comparaison dans le temps et dans l'espace en s'appuyant sur quelques indicateurs (par exemple : provisions / total créances). Ces comparaisons vont nous permettre d'avoir une idée sur le degré de la gestion des résultats.

Le deuxième point est lié à la relation entre la propriété de la banque et la gestion des résultats. Une bonne partie des interviewés considèrent que les banques privées gèrent leurs résultats plus que les banques publiques. Certaines personnes interviewés ont établi leurs perceptions sur la base des faits réels qu'ils ont vécus dans leur vie professionnelle, tandis que certaines d'autres se sont appuyées sur

l'idée que le privé étranger est souvent plus accusé et incité d'être enclin à ce type de pratique notamment dans les pays sous développés. Dans le même contexte, un interviewé indique que les banques privées appartenant à des sociétés mères cotées sont moins motivées à gérer leurs résultats que celles appartenant à des sociétés mères qui ne sont pas cotées. Il considère que la banque cotée prend un risque important si elle publie un résultat géré. En cas de découverte de ces pratiques, le marché financier va réagir négativement contre la banque, ce qui peut lui causer des pertes considérables. En revanche, le reste des interviewés voient que les banques publiques et privées gèrent leurs résultats au même niveau et de la même manière. Un interviewé indique que les banques publiques préparent parfois huit à neuf versions de bilans avant la version finale, le passage d'une versions à une autre connaît probablement de maquillage des comptes, de gestion des résultats et parfois des manipulations.

Le troisième point concerne le passage du plan comptable nationale au nouveau système comptable et financier, la majorité des interviewés estime que le passage PCN-SCF n'a pas d'impact sur la gestion des résultats dans les banques algériennes et qu'on est resté pratiquement dans le même niveau en terme de flexibilité et de marge de manœuvre. Pour certains, ce passage n'est qu'un changement de codification des comptes. Donc, c'est un changement superficiel qui n'a et n'aura rien apporté pour la comptabilité en générale et la comptabilité bancaire en particulier. Par contre, quelques interviewés considèrent que le SCF est plus flexible que le PCN en présentant quelques exemples tels que l'introduction de la notion de la juste valeur et la possibilité de l'enregistrement d'un événement post clôture. Quant au secteur bancaire, tout les interviewés ayant affirmé l'existence de ce phénomène, ils nous ont donné comme exemple : les provisions.

Comme nous avons indiqué ci-dessus, cette série d'entretiens a été complétée par une analyse des documents. Cette analyse nous a conduits à quelques remarques :

- La formulation des recommandations et parfois des réserves par les commissaires aux comptes pour : insuffisance de provisions (10 rapports), absence de comité d'audit et de mission d'audit interne (2 rapports), existence des discordance entre

comptabilité agence et comptabilité siège (un rapport) et élaboration de certains reporting manuellement, d'où le risque d'erreur ou d'omission.

- Plusieurs discordances sont constatées entre les informations publiées dans les différents supports, entre rapports annuel et rapports CAC, états financiers et bilan fiscaux, rapport CAC et bilans fiscaux et parfois des discordances entre les informations d'une année avec les informations de la même année lors de la présentation dans le bilan de l'année suivante en tant que (N-1). Ces discordances concernent plusieurs postes et comptes comptables tels que : prêts et créances à la clientèle, dépôts de la clientèle, dotations aux provisions pour créances douteuses, les créances douteuses et dans certains cas le résultat lui-même.
- les provisions cumulées de fin d'exercice n'est pas conforme à celles de début d'exercice de l'année suivante. C'est-à-dire non respect du principe : solde de clôture = solde d'ouverture. Cette remarque a été relevée dans la majorité (85%) des bilans fiscaux des banques et les montants sont généralement importants.
- Des discordances sont constatées entre les informations communiquées par certaines banques (pour le besoin de cette étude) et celles tirées des documents officiels de la banque tels que le rapports CAC ou le rapport annuel.
- L'existence des erreurs de calcul et de présentation au niveau de quelques rapports annuels notamment de banques publiques.

Ces préoccupations relatives aux différentes discordances constatées entre les différentes sources et supports d'informations ont été également soulevées par certains utilisateurs de l'information comptable et financière, ce qui confirme les déclarations de plusieurs interviewés à propos de l'existence de la gestion des résultats dans les banques algériennes. En effet, ces observations portent atteinte à la crédibilité des informations comptable et financière publiées par les banques et sèment le doute chez les utilisateurs de cette information qu'ils soient universitaires ou professionnels.

5.2. Les motivations à la gestion des résultats

Les facteurs qui poussent les dirigeants des banques à gérer leurs résultats selon les interviewés sont représentés dans le tableau suivant :

Tableau N°4 : **Les motivations à la gestion des résultats énoncées par les interviewés**

Les motivations	Nombre d'interviewés
La crédibilité à l'internationale du secteur bancaire algérien	1
L'image de la banque	2
Les dividendes	17
La dissimulation de la mauvaise gestion	3
La charge fiscale	4
La prime de performance (le bonus)	6
Atteindre les objectifs de la société mère ou la tutelle pour les banques publiques	7
Total	40

Source : élaboré par l'auteur

D'après ce tableau, La principale motivation à la gestion des résultats dans les banques algériennes est le souci de distribuer des dividendes importants, ce qui encourage ces banques à divulguer des résultats en hausse. Plusieurs interviewés indiquent que l'objectif de chaque investisseur est d'avoir le retour de son investissement. Par ailleurs, un interviewé considère que cette hypothèse n'est pas valable pour les banques nouvellement installées, la banque au début travaille non pas pour avoir des dividendes, mais pour renforcer ses capitaux propres et son réseaux de distribution. Un autre interviewé ajoute que sur le court terme, les banques privées étrangères peuvent gérer leurs résultats. Par contre, sur le long terme, elles essayent d'assurer leur pérennité. Dans le même contexte, d'autres interviewés considèrent que les dividendes pour les banques privées ne constituent pas une motivation à la gestion des résultats au motif que la part des dividendes provenant des filiales installées en Algérie ne représente

pas une grande part pour leurs sociétés mères. Quant aux banques publiques, quelques personnes interrogées estiment que cette catégorie de banques a pour objet d'accompagner la politique économique et sociale de l'état et de promouvoir quelques activités spécifiques. Par conséquent, les banques publiques cherchent avoir l'équilibre entre ressources/emplois plus qu'un bon résultat.

Par ailleurs, certaines interviewés pensent que l'atteint des objectifs de la société mère ou de la tutelle pour les banques publiques est une autre motivation pour agir sur les résultats. Certains d'autres ont cité le comportement opportuniste des dirigeants comme un facteur incitant à la gestion des résultats dans le cas où leur rémunération est liée à l'évolution des résultats. En outre, Le risque d'être remplacé motive aussi les dirigeants des banques à montrer une bonne image de la banque qu'elle soit publique ou privée.

D'autres interviewés ont suggéré d'autres motivations à la gestion des résultats tels que la diminution de la charge fiscale pour les banques privées et la dissimulation de la mauvaise gestion pour les banques publiques.

5.3. Les techniques et les formes utilisées

La majorité des interviewés (38 interviewés) confirment que les banques algériennes utilisent les provisions pour créances douteuses pour gérer leurs résultats. Les recommandations et les réserves formulées par quelques commissaires aux comptes pour insuffisance de provisions ainsi que les discordances que nous avons constatées entre les différents documents comptables confirment ce constat.

Plusieurs interviewés indiquent que la manipulation des provisions s'articule sur l'évaluation du risque de crédit. Pour ce faire, les managers de banques peuvent jouer soit sur la classification des risques (entre créances courantes et les différentes catégories des créances classées : créances à problèmes potentiels, créances très risquées et créances compromises) soit sur le montant des garanties reçues de la clientèle.

La gestion et la classification des risques est régie par le règlement n° 91-09 et l'instruction n° 74/94 cités ci dessus. Le classement des risques dans la catégorie des créances courantes et les différentes catégories des créances classées se fait sur la base de certains critères

quantitatifs et qualitatifs, deux interviewés considèrent que l'ordre de priorité entre qualitatives et quantitative au niveau de l'instruction n'est pas claire. D'autres interviewés estiment que les critères qualitatives laissent une marge de manœuvre aux banquiers qui peuvent en profiter pour sous (sur) estimer les provisions en jouant sur les classes de risques. Sur la base des critères qualitatifs, les banques peuvent affecter une créance classée dans la catégorie des créances saines, comme ils peuvent jouer au sein des catégories de créances classées, c'est-à-dire ils peuvent, par exemple, affecter une créance très risquées dans la catégorie des créances à problèmes potentiels.

Dans le même contexte et pour agir sur les provisions, les dirigeants peuvent prendre plusieurs décisions (7 interviewés) :

- Demander aux clients douteux de payer juste quelques échéances pour qu'ils soient inférieurs aux délais réglementaires nécessitant la constitution d'une provision.
- Accorder de nouveaux crédits aux clients douteux pour rembourser le premier crédit et donc annuler la provision.
- Demander aux clients douteux d'apporter de nouvelles garanties pour diminuer ou annuler complètement la provision, sachons que le montant de la provision égal au montant du crédit net de garanties.
- Rééchelonner ou re-profiler les créances impayées ou douteuses, c'est-à-dire différer le paiement des échéances pour une certaine période. Certaines banques utilisent cette pratique et faire bénéficier certains client de cette technique pour ne pas classer ces créances dans la catégorie des impayés ou douteux afin de ne pas les provisionner. En outre, la réglementation de la banque d'Algérie autorise les banquiers d'utiliser cette technique à maintes reprises, ce qui incite les managers des banques, le cas échéant, d'utiliser ce genre de pratique pour gérer leurs résultats. En revanche, certains interviewés pensent que cette technique n'est pas vraiment utilisées par les banquiers au motif quelle est très couteuse pour les clients.

Par ailleurs, les garanties reçues de la clientèle et qui affectent le calcul des provisions peut constituer un deuxième champ qui peut être utilisé par les managers des banques pour gérer leurs résultats (4

interviewés). Tout d'abord, Il n'y a pas un consensus sur la nature juridique des garanties entrant dans le calcul du montant des provisions. Ainsi, retenir des garanties financières ou une hypothèque comme garantie valable nécessite un jugement de la part de banquier et du commissaire aux comptes, ce qui laisse une certaine flexibilité dans la détermination du montant de la provision (1 interviewé). La majorité des interviewés indique que lors du calcul des provisions, la banque doit prendre en compte uniquement les garanties financières, alors que d'autres interviewés indiquent qu'il n'y a aucun texte réglementaire qui prévoit cette disposition et ils confirment en plus qu'il y a des cas où l'hypothèque est prise en considération lors de calcul des provisions. Dans ce cas, il y a aussi une flexibilité dans la valorisation de la garantie elle-même (4 interviewés). Ainsi, pour augmenter le résultat, la banque peut diminuer les provisions en augmentant le montant des garanties. En outre, l'absence d'un marché immobilier animé en Algérie qui peut assurer la fiabilité de la valeur de la garantie, laisse la possibilité aux banques de gonfler le montant de la garantie.

D'autres interviewés ajoutent également, outre les provisions pour créances douteuses, le Fonds de risques bancaires généraux (FRBG – provision à caractère de réserve -) comme technique pouvant être utilisées par les banquiers pour gérer leurs résultats. L'un des interviewé déclare que « cette année on a joué avec le FRBG pour augmenter le résultat ».

Dans le cadre de la gestion réelle des résultats, certains interviewés indiquent que la surestimation des charges est utilisée généralement par les dirigeants pour diminuer la charge fiscale, et ce à travers généralement les contrats de prestations de services ou de redevances ou autres types de contrats concluent entre les banques étrangères installées en Algérie et les sociétés apparentées. Dans le cadre de ces contrats les prix sont gonflés. Cette politique va permettre, d'une part, aux banques étrangères de transférer plus de devises à l'étranger sous plusieurs formes (gonflement de salaires des expatriés, prestations de service, redevances, frais de siège ...), ces pratiques entrent dans le cadre de la politique du prix de transfert³ ou le transfert indirecte de

³ Cette notion est définie dans l'article 169 et 20 ter du code des procédures fiscal et art 141bis du code des impôts directe et taxes assimilées.

bénéfice. Anisi, elle va permettre aux banques installées en Algérie de payer moins d'impôts.

Les autres techniques de la gestion réelle des résultats ne sont pas vraiment pratiquées par les banques algériennes à cause de l'environnement économique et financier algérien qui n'est pas en faveur de l'application de quelques techniques telles que le cas de la titrisation et les plus value de cession. De ce fait, elles n'ont pas un grand impact sur le résultat (4 interviewés).

4.3.4. Les contraintes à la gestion des résultats

Tout les interviewés sont unanimes sur le fait que le secteur bancaire est très règlementé et contrôlé. En effet, Il existe plusieurs mécanismes qui peuvent, en principes, faire face aux différentes pratiques de la gestion des résultats tels que le contrôle interne, le contrôle externe (légal et contractuel), le contrôle fiscale et le contrôle de la banque d'Algérie. Cependant, les avis des interviewées sont divergents sur l'efficacité de ces mécanismes.

L'un des moyens pour garantir la qualité de l'information financière fournie par les états financiers, est le contrôle exercé par les auditeurs internes et externes. Certaines interviewés considèrent que le contrôle interne est inefficace au motif que les employés de la structure chargée du contrôle interne sont que des simples salariés qui sont soumis aux orientations de la direction. Alors que l'efficacité du contrôle externe notamment le légal est remise en cause par plusieurs interviewés pour plusieurs raisons :

- Le problème de compétence : certains interviewés considèrent qu'on a peu de commissaires aux comptes spécialistes dans l'activité bancaire en Algérie, ils considèrent que ce n'est qu'aux ces dernières années qu'on trouve des CAC spécialistes dans l'activité bancaires. Selon un interviewé, cette incompétence de nos professionnels constaté parfois sur le marché découle d'un manque de formation continue. En Algérie le règlement interne de l'ordre des experts comptables ne prévoit aucune mesure de suivi de la formation des professionnels après leur inscription. La seule inscription parmi les membres de l'ordre, à notre sens ne peut être une garantie de la compétence professionnelle.

- Le manque de ressources humaines : deux interviewés indiquent que les cabinets d'audit n'ayant pas suffisamment de ressources humaines. Le cabinet se trouve obligé de recruter permanemment des assistants, qui après une petite expérience vont trouver des meilleurs emplois dans les firmes multinationales. Cette instabilité du personnel influe sur la formation des collaborateurs et la qualité des travaux.
- Le problème d'indépendance : l'une des personnes interrogée précise que le choix d'un CAC ne tient pas seulement compte de ses compétences, mais aussi de ses liens avec les responsables de la société ou avec le principal actionnaire. Un autre interviewé indique qu'eu égard aux principes de la culture arabo-islamique, la relation personnelle entre l'auditeur et son client est souvent très étroite. Ceci favorise le climat pour une confiance mutuelle faisant que les dirigeants ne considèrent plus les auditeurs comme des contrôleurs de la régularité et de la sincérité des états financiers mais plutôt comme des conseillés. Ici, il y a de raison de s'inquiéter qu'un abus de cette confiance n'affecte pas défavorablement l'indépendance de l'auditeur.
- L'exercice du métier de comptable par les non professionnels : un interviewé n'hésite pas de qualifier le marché du commissariat aux comptes en Algérie comme malade.
- Le manque d'un organisme qui s'occupe du contrôle de la qualité des travaux de commissaires aux comptes. La qualité du contrôle légal renforce la crédibilité de l'information financière.

L'administration fiscale exerce également un contrôle sur les banques, et ce à travers les différents types de contrôle fiscale mis en place tels que le contrôle sur pièces, le contrôle formel, la vérification de la comptabilité, le contrôle ponctuelle et la flagrance fiscale. Deux interviewés ont critiqué le rôle joué par l'administration fiscale en tant qu'organisme de contrôle. Ils indiquent qu'aucune banque n'a été proposée ou soumise à ces mécanismes au moins dans les dix dernières années sauf quelques tentatives de contrôle sur pièces qui se sont soldées par des rappels de petits montants. D'après certains interviewés, parmi les causes ayant conduit à cette situation est le manque de personnel spécialisé dans l'activité bancaire ainsi que le manque de formation continue du personnel de la structure chargée de

la gestion et du contrôle des dossiers fiscaux des banques . Ce qui incite, a notre avis, les managers de banques à gérer leurs résultats.

6. Conclusion

L'objectif de la présente recherche était d'étudier la pratique de la gestion des résultats dans les banques algérienne et mettre en évidence les déterminants de la gestion des résultats dans les banques algériennes. Afin de répondre à la problématique de recherche, nous avons adopté une approche qualitative à vocation exploratoire. Cette étude qualitative a été réalisée à l'aide de quarante entretiens semi-directifs menés auprès de divers acteurs concernés.

Les résultats des entretiens ont révélé qu'il ya un manque de compréhension de la terminologie et du concept de la gestion des résultats. Les résultats suggèrent que la traduction du terme peut être la cause de cette interprétation erronée du terme et que « la manipulation des résultats » pourrait être plus informatif.

Les résultats des entretiens concluent que la gestion des résultats est relativement pratiquée par les banques algériennes. La majorité des personnes interrogées croient que les banques algériennes sont engagées dans des pratiques de gestion des résultats. Les recommandations et les réserves formulées par quelques commissaires aux comptes ainsi que les discordances que nous avons constatées entre les différents documents des banques (Etats financiers, rapports annuels, rapports de gestion, bilans fiscaux, rapports d'audit interne et externes et rapports des commissaires aux comptes) confirment ce constat. Par conséquent, la qualité de l'information comptable et financière publiées par les banques algériennes est affectée par la pratique de la gestion des résultats ce qui peut révéler une menace pour les différents utilisateurs de ces informations.

En ce qui concerne les motivations des dirigeants des banques algériennes à se livrer à des pratiques de gestion des résultats, les résultats indiquent qu'environ 43% des personnes interrogées considèrent les dividendes comme le principal facteur incitant les dirigeants des banques à adopter ce genre de pratiques.

Par ailleurs, les résultats des entretiens sont unanimes sur l'utilisation des provisions pour créances douteuses (LLP) par les dirigeants des banques algériennes pour gérer les résultats déclarés.

Cela a été mentionné par 95% des personnes interrogées. La plupart des interviewés explique l'utilisation de cette technique par des insuffisances dans les textes de loi régissant les règles prudentielles de gestion des banques, et ce qui vient confirmé leurs dires est la publication du nouveau règlement n° 14-03 le 25 septembre 2014 relatif aux classements et provisionnement des créances et des engagements par signature des banques et établissements financiers qui abroge l'ancien règlement. Le législateur à travers ce nouveau règlement essaye de donner plus de précision aux critères de classement des créances et à la nature des garanties admise en déduction lors du calcul des provisions.

Quant aux contraintes à la gestion des résultats dans les banques algériennes, peu de personnes interrogées pensent que les systèmes actuels peuvent détecter et faire face efficacement aux pratiques de la gestion des résultats. Certains interviewés soulignent que l'auditeur peut adopter un comportement discrétionnaire et ne pas remplir parfaitement le rôle de contrôle et de vérification pour lequel il est mandaté. Les personnes interrogées ont fait référence à certains problèmes qui peuvent expliquer ce dysfonctionnement tels que le problème d'expérience, de compétence et d'indépendance. Il y avait un assez large accord entre les personnes interrogées que si ces mécanismes de contrôle y compris le contrôle de la banque d'Algérie et de l'administration fiscale sont bien appliqués, la détection de ces pratique sera plus facile.

A titre d'exemple, Le rapport de commissaire aux comptes représente la puissance potentielle de l'auditeur à influencer les décisions de gestion en termes de gestion des résultats, mais en Algérie, cela est jugé souvent pas le cas. Les résultats des entretiens indiquent que le rapport de commissaire aux comptes est souvent considéré comme seulement une exigence juridique et n'est pas utilisé lors de la prise des décisions économiques concernant la situation financière d'une banque.

La limite de cette étude qui doit néanmoins être gardées à l'esprit est que nos résultats doivent être interprétés avec prudence du fait de la nature de la méthodologie utilisée et des caractéristiques de l'échantillon. En plus, nous avons signalé dans les résultats de cette étude l'existence de quelques réserves et recommandations dans les

rapports des commissaires aux comptes ainsi que quelques erreurs de calcul de présentation dans quelques documents et rapports des banques qui peuvent ne pas émaner d'une intention opportuniste à gérer les résultats, mais plutôt d'un manque de maîtrise du système comptable.

Pour s'assurer des résultats obtenus dans cette étude qualitative, des travaux de recherches paraissent envisageable pour étudier ce phénomène dans les banques algériennes à travers une approche quantitative en s'inspirant des modèles développés dans d'autres contextes et tester, par ailleurs, l'impact de la nouvelle réglementation prudentielle (règlement 14-03) sur le comportement des banques algériennes en matière de gestion des résultats.

Références Bibliographiques

Abubakar A, Abdu Y.M & Abdulmarooph O.A, (2014). « Loan Loss Provision and Earnings Management in Nigerian Deposit Money Banks », *Mediterranean Journal of Social Sciences*, Vol.5 n° 17,pp.49-58.

Agarwal S, Chomsisengphet S, Liu C & Rhee S.G, (2003). « Earnings Management during distinct periods of capital demand: evidence from Japanese banks », *Yang OFHEO Working Papers*,pp. 03-6.

Ahmed A.S, Takeda C & Thomas S, (1999). «Bank loan loss provisions: A reexamination of capital management, earnings management and signaling effects». *Journal of Accounting and Economics*,Vol. 28,pp.1-25.

Anandarajan A, Hasan I & Lozano-Vivas A, (2003). «The role of loan loss provisions in earnings management, capital management, and signalling : The Spanish experience». *Advances in International Accounting*, Vol.16, pp. 43-63.

Baralexis S, (2004). «Creative accounting in small advancing countries». *Managerial Auditing Journal*, 19, 440-461.

Batson N, (2003). «Second Interim Report of Neal Batson, Court-Appointed Examiner, In Reenrol Corp. et al., Debtors. United States Bankruptcy Court», *Southern District of New York Case No. 01-16034*.

Beasley M, (1996). «An empirical analysis of the relation between the board of director composition and financial statement fraud ». *The accounting review, volume 71, numéro 4, pp. 443-465*.

Beatty A, Chamberlain S & Magliolo J, (1995). «Managing financial reports of commercial banks: The influence of taxes, regulatory capital, and earnings». *Journal of Accounting Research, Vol.33, pp.231–262*.

Beatty A, Ke B & Petroni. K, (2002). «Earnings management to avoid earnings declines across and privately held banks », *The Accounting Review, Vol.77, pp.547-570*.

Becker C, DeFond M, Jiambalvo J, & Subramanyam K, (1998). «The Effect of Audit Quality on Earnings Management ». *Contemporary Accounting Research, Vol.15, pp.1-24*.

Bedard J, Chtourou S.M & Courteau L, (2004). «The Effect of Audit Committee Expertise, Independence and Activity on Aggressive Earnings Management ». *A Journal of Practice & Theory, Vol.23, pp.55-79*.

Bhat V.N, (1996). «Banks and income smoothing: an empirical analysis». *Applied Financial Economics, Vol.6, pp.505-510*.

Boulila Taktak N, (2008). «Analyse explicative de la politique de provisionnement des banques tunisiennes», *Deuxième colloque international Fiscalité Droit Gestion, Hammamet*.

Collins J.H, Douglas A.S. & James W.W, (1995). «Bank differences in the coordination of regulatory capital, earnings, and taxes», *Journal of Accounting Research, Vol.33, pp.263–291*.

Dabor E. L & Ibadin P.O, (2013). «An evaluation of the implication of earning management determinants in the banking industry: the case of Nigeria». *Africain Journal of Social Sciences, Vol.3, n° 3, pp. 118-129*.

Deangelo L.E, (1988). «Managerial Competition, Information Costs and Corporate Governance: The Use of Accounting Performances Measures in Proxy Contests». *Journal of Accounting and Economics*, vol. 9, n° 1, pp. 3-36.

DeAngelo L. E, (1981). «Auditor Size and Auditor Quality». *Journal of Accounting and Economics Vol.3*,pp.183-99.

Duncan, J. (2001). «Twenty Pressures to Manage Earnings». *The CPA Journal*, Vol.71, n°7,pp. 32-38.

Gavin K & Serzhan N, (2014). «Earning management via loan loss provisions : a comparaison of united states and Rusian bank behavior», *Proceedings of 28th International Business Research Conference 8 - 9 September 2014, Novotel Barcelona City Hotel, Barcelona, Spain.*

Gonchanalyze L & Zimmermann J, (2006). «Earnings management when incentives compete: The role of tax accounting in Russia». *Journal of International Accounting Research*, 5, 41-65.

Graham J.R, Harvey C.R & Rajgopal S, (2005). «The Economic Implications of Corporate Financial Reporting», *Journal of Accounting and Economics Vol.40*, pp.3-73.

Greenawalt M.B & Sinkey J.F, (1988). «Bank loan-loss provisions and income smoothing hypothesis: an empirical analysis, 1976-1984». *Journal of Financial Services Research*, Vol.1, pp. 301-318.

Hayn C, (1995). «The information content of losses». *Journal of Accounting and Economics*, Vol.20, pp.125-153.

Healy P.M, (1985). «The effects of bonus schemes on accounting decisions». *Journal of Accounting and Economics*, Vol.7, pp.85-107.

HEALY P.M & WAHLEN J.M, (1999). «A Review of the Earnings Management Literature and its Implications for Standard Setting». *Accounting Horizons*, Vol. 13, n° 4, décembre, pp. 365-363.

Hepworth S.R, (1953). «Smoothing periodic income». *The Accounting Review*, Vol.1, pp.32-39.

Jackson, S & Pitman M, (2001). «Auditors and earnings management». *CPA Journal*, Vol.71,n°7, pp.38-45.

JEANJEAN T, (2001). «Juste valeur et décision», in *J.F. Casta et B. Colasse (éd.), Juste Valeur : enjeux techniques et politiques, Economica*, p. 97-111.

Jensen M & Meckling W, (1976). «Theory of the firm: managerial behavior, agency costs and ownership structure», *Journal of financial economics*, Vol 3, pp.305-360.

Jones J, (1991). «Earnings management during import relief investigations». *Journal of accounting research*, Vol 29, n° 2 automne, pp. 193-228.

Karaoglu, N.E, (2004). «Regulatory capital and earnings management in banks: The case of loan sales and securitizations», *Working paper, University of Southern California*

Kim M.S & Kross W, (1998). «The impact of the 1989 changes in bank capital standards on loan loss provisions and write-offs», *Journal of Accounting and Economics*, Vol.25, n°1, pp.69-99.

Klein A, (2002). «Audit committee, board of director characteristics, and earnings management». *Journal of Accounting and Economics*, Vol.33, n°3, pp.375-401.

Labelle R & Thibault M, (1998). «Gestion du bénéfice à la suite d'une crise environnementale: un test de l'hypothèse des coûts politiques». *Comptabilité Contrôle Audit*, Vol.4, n°1, pp.69-81.

Lambert C & S. Sponem, (2005). «Corporate Governance and Profit Manipulation: a French Field Study». *Critical Perspectives on Accounting* Vol.16, n°6, pp.717-748.

Ma C. K, (1988). «Loan loss reserve and income smoothing: The experience in the US banking industry». *Journal of Business Finance and Accounting*, Vol.15, pp.487-497.

McNichols M, Maureen F & Wilson G.P, (1988). «Evidence of earnings management from the provision for bad debts». *Journal of Accounting Research*, Vol.26, pp.1-31.

Merchant, K.A, (1990). «The Effects of Financial Controls on Data Manipulation and Management Myopia». *Accounting. Organisation and. Society*, Vol.15, n°4, pp.297-313.

Moyer S.E, (1990). «Capital adequacy ratio regulations and accounting choices in commercial banks », *Journal of Accounting and Economics*, Vol.13, pp.123–154.

Naciri A, (2002). «Earnings management from bank provisions for loan losses», *Working Paper, University of Quebec, Centre de Recherche en Gestion, n°4-2002.* *Paper, University of Quebec, Centre de Recherche en Gestion, n°4-2002.*

Navissi F, (1999). «Earnings management under price regulation». *Contemporary Accounting Research*, Vol.16, n°2, pp.281-304.

Omri A & Ajlani I, (2008). «Gouvernance des banques tunisiennes et gestion des résultats : rôle du conseil d'administration», *Deuxième colloque international Fiscalité Droit Gestion Hammamet.*

Pérez D, Salas V & Saurina J, (2006). «Earnings and capital management in alternative loan loss provision regulatory regimes», *Document de travail, n° 0614.*

Périer S, (1998). «Gestion des résultats comptables et introduction en Bourse.», *Thèse de doctorat en Sciences de gestion, Université Pierre Mendès-France, ESA, Grenoble 2, p 418.*

Piot C, (2001). «Agency costs and audit quality: evidence from France». *European Accounting Review*, Vol.10, n°3, pp.461-499.

Scheiner J.H, (1981). «Income smoothing : an analysis in the banking industry». *Journal of Bank Research*, Vol. 12, pp. 119-123.

Schipper K, (1989). «Commentary on earnings management », *Accounting Horizons*, Vol.1, n°4-5, pp.91-102.

Scholes M, Wilson G.P & Wolfson M, (1990). «Tax planning, regulatory capital planning, and financial reporting strategy for commercial banks». *Review of Financial Studies*, Vol.3, pp.625–650.

Shrieves R.E & Dahl D, (2003). «Discretionary accounting and the behavior of Japanese banks under financial duress», *Journal of Banking and Finance*, Vol.27, pp.1219-1243.

Stefano A, Luca F & Tatiana M, (2014). «Earnings management in bank industry », *Economia Aziendale Online*, Vol. 5, n°2, pp.99-110.

Stolowy H & Breton G, (2003). «La gestion des données comptables: une revue de la littérature», *Comptabilité- Contrôle-Audit, Tome 9, Vol.1, mai, pp.125-152.*

Thauvron A, (2000). «La manipulation du résultat comptable avant une offre publique», *Comptabilité, contrôle, audit, Tome 6, vol. 2, pp. 97-114.*

Vander B. H, Willekens M & Gaeremynk A, (2003). «Audit firm size, public ownership, and firm's discretionary accruals management», *The International Journal of Accounting, vol.38, Iss.1, pp.1-22.*

Wahlen J.M, (1994). «The nature of information in commercial bank loan loss disclosures», *The Accounting Review, Vol.69, n°3, pp.455-478.*

Wall L & Koch T, (2000). « Bank Loan-Loss Accounting: A Review of Theoretical and Empirical Evidence », *Economic Review, Federal Reserve Bank of Atlanta, Vol.85, n°2, pp.1-19.*

Watts R & Zimmerman J, (1990). «Positive Accounting Theory: a ten Year Perspective », *The Accounting. Review, Vol.65, pp.131-156.*

Watts R & Zimmerman J, (1978). «Towards a positive theory of the determination of accounting standards». *The accounting review, vol. 53, january, pp.112-134.*

Watts R & Zimmerman J, (1986). «Positive accounting theory », *prentice Hall.*

Wetmore J.L & Brick J.R, (1994). «Loan loss provisions of commercial banks and adequate disclosure ». *Journal of Economics and Business, Vol.46, pp. 299–305.*

Xiong Y, (2006). «Earning management and its measurement; a theoretical perspective». *Journal of American Academy of Business, Vol.9,n°1, pp.214–219.*